

EPCI

**PLAN
INTERCOMMUNAL
DE SAUVEGARDE
- PICS -**

***Document opérationnel de gestion de crise,
réservé aux seuls ayant à en connaître.***

***Ce document est une proposition de maquette de PICS.
Chaque EPCI est libre de la forme qu'il souhaite donner à ce document.***

Mis à jour le

Table des matières

RÉGLEMENTATION.....	3
Textes.....	3
Définition PCS et PICS.....	3
Contenu et objectif du PCS et du PICS.....	3
En résumé.....	4
PRESENTATION GÉNÉRALE DE L'EPCI.....	5
Le territoire.....	5
Carte du territoire.....	6
PRÉSENTATION DES COMMUNES MEMBRES.....	7
RECENSEMENT DES RISQUES DES COMMUNES MEMBRES.....	8
RECENSEMENT DES ENJEUX.....	9
RECENSEMENT DES MOYENS.....	10
Poste de commandement intercommunal.....	10
Moyens d'alerte et d'information propres à l'EPCI.....	10
Moyens humains.....	11
Moyens matériels.....	12
Lieux d'accueil et d'hébergement.....	13
ANNUAIRES.....	14
Annuaire interne EPCI.....	15
Annuaire des maires des communes membres.....	16
Annuaire des services extérieurs.....	17
FICHES RÉFLEXES.....	19
Fiche réflexes responsable réception / gestion d'une alerte.....	20
Fiche réflexes mise en place du poste de commandement intercommunal.....	21
Fiche réflexes secrétariat poste de commandement intercommunal.....	22
Fiche réflexes responsable logistique.....	23
Fiche réflexes responsable communication.....	24
Main courante.....	25
ADRESSES/LIENS/SITES UTILES.....	26
EXERCICES RÉALISÉS.....	27

RÉGLEMENTATION

Textes

- Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs pompiers professionnels, codifiée aux articles L731-3 à L.731-5 du code de la sécurité intérieure.
- Décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure.

Définition PCS et PICS

Au niveau communal, le PCS prépare la réponse opérationnelle afin d'organiser la protection de la population lors des crises.

Au niveau intercommunal, le PICS assure la coordination et la solidarité de la gestion des événements pour les communes impactées, en apportant un appui, un accompagnement et une expertise au profit des communes en matière de planification et de gestion de crises.

Contenu et objectif du PCS et du PICS

Le PCS relève des pouvoirs de police du maire, il comprend :

- L'identification des risques ;
- Le recensement des personnes vulnérables ;
- L'organisation de la protection et du soutien des populations, notamment les mesures d'alerte ou la mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement ;
- Les modalités relatives à la réserve communale de sécurité civile et à l'emploi de bénévoles ;
- L'organisation du poste de commandement communal (PCC) ;
- L'inventaire des moyens propres à la commune ;
- L'organisation des relations avec les établissements sensibles présents sur la commune.

Le PICS n'accorde pas de pouvoir de police au président de l'EPCI-FP, ce plan a pour objectif :

- La mise à disposition des moyens intercommunaux ;
- La mutualisation des moyens communaux ;
- La continuité des compétences intercommunales (ex : GEMAPI, eau potable, voirie, transports, etc.) ;

Il comprend :

- Une mise en commun de l'analyse des risques de ses communes membres ;
- Des modalités d'appui à toutes ses communes ;

- L'inventaire des moyens mutualisés des communes et ses moyens propres intercommunaux ;
- Le recensement des ressources et outils intercommunaux mis à la disposition des communes ;
- Les modalités relatives à la réserve intercommunale et à l'emploi de bénévoles ;
- L'organisation et la planification de la continuité d'activité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

En résumé

Le président de l'intercommunalité a la responsabilité d'assurer un soutien dans la gestion de la crise auprès de ses communes membres.

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) doivent appuyer les communes dans la préparation, l'anticipation, la planification et la gestion des crises, au moyen du plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

Le président de l'intercommunalité ne dispose pas de l'autorité de police administrative générale au nom de son établissement. Le maire conserve ses pouvoirs de police en cas de crise sur le territoire de sa commune, même en cas d'appui de l'intercommunalité dont la commune est membre.

Le PCS et le PICS sont soumis à l'obligation de réaliser un exercice tous les 5 ans pour tester leur caractère opérationnel.

PRESENTATION GÉNÉRALE DE L'EPCI

Nom du président :

Commune siège :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Site internet :

Compétences :

Le territoire

Situation géographique

Communes adhérentes

Superficie

Population

Carte du territoire

PRÉSENTATION DES COMMUNES MEMBRES

Commune de

Superficie :

Nb d'habitants :

Maire :

Tél. mairie :

Email :

Heures d'ouverture de la mairie :

Site internet :

PCS approuvé le :

DICRIM réalisé le :

Commune de

Superficie :

Nb d'habitants :

Maire :

Tél. mairie :

Email :

Heures d'ouverture de la mairie :

Site internet :

PCS approuvé le :

DICRIM réalisé le :

RECENSEMENT DES ENJEUX

Etablissements recevant du public (ERP)

Etablissements scolaires (écoles communales, collèges, lycées...)

Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées (EHPAD...)

Salles à usages multiples (salles polyvalentes, salles des fêtes...)

Etablissements de soins (hôpitaux, cliniques...)

...

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) / sites sensibles

Industries

Agriculture

Carrières

...

Campings

Campings à risque feu de forêt

Campings à risque inondation

...

Cavités

Grottes ouvertes au public

RECENSEMENT DES MOYENS

Poste de commandement intercommunal

adresse / téléphone

Moyens d'alerte et d'information propres à l'EPCI

Moyens humains

Personnes ressources		
NOM Prénom	Téléphone	Compétence

Responsables d'association		
NOM Prénom	Téléphone	Association

Bénévoles - Réserve intercommunale de sécurité civile si constituée		
NOM Prénom	Téléphone	Compétence

Moyens matériels

Moyens logistiques lourds (engins travaux publics, déneigement, véhicules...)

Type d'engin	Nombre	Caractéristiques

Moyens logistiques légers (groupes électrogènes, compresseurs, motopompes, tronçonneuses...)

Type d'engin	Nombre	Caractéristiques

Matériel de balisage ou de protection (barrières, panneaux, blocs béton...)

Type de matériel	Nombre	Caractéristiques

Autres

Type de matériel	Nombre	Caractéristiques

ANNUAIRES

Annuaire interne EPCI

NOM Prénom	Fonction / Responsabilité	Téléphone Email

Annuaire des maires des communes membres

Commune	NOM Prénom Maire / Adjoint	Téléphone Email

Annuaire des services extérieurs

	Dénomination	tél./contact	Email /site internet
A	ADPC 46 (association départementale de protection civile du Lot)	05.65.38.77.96	lot@protection-civile.org
	APIC (avertissement pluies intenses à l'échelle des communes) et Vigicrues Flash	/	https://apic.meteo.fr/ réservé préfetures, mairies, communautés de communes
	ARS 46 - Délégation départementale du Lot	05.81.62.56.00	
B	Bison futé	/	www.bison-fute.gouv.fr
C	Crues (suivi)	/	www.vigicrues.gouv.fr
	Conseil départemental du Lot	05.65.53.40.00	departement@lot.gouv.fr www.lot.fr
	Croix Rouge Française du Lot	05.65.22.61.91	dd46@croix-rouge.fr
D	DDETSPP 46 (dir. dptale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Lot)	05.65.20.56.00	ddetspp@lot.gouv.fr
	DDFiP 46 (dir. dptale des finances publiques du Lot)	05.65.20.32.00	ddfip46@dgifip.finances.gouv.fr
	DDPN 46 (dir. dptale de la police nationale du Lot)	05.65.23.17.17	ddpn46@interieur.gouv.fr
	DDT 46 (dir. dptale des territoires du Lot)	05.65.23.60.60	ddt@lot.gouv.fr
	DMD 46 (délégation militaire départementale du Lot)	05.65.20.36.50	courrier.dmd46@intradef.gouv.fr
	DREAL - Unité interdépartementale 82/46	05.65.23.61.10	uid-82-46.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr
	DSDEN 46 (dir. des services déptaux de l'éducation nationale du Lot)	05.67.76.55.46	ia46@ac-toulouse.fr
E	ENEDIS	09.726.750.46 (dépannage)	
G	Gendarmerie Brigade de		ggd46@gendarmerie.interieur.gouv.fr
M	Météo France	Répondeur vigilance : 05.67.22.95.00	www.meteofrance.com
O	ONCFS (office national de la chasse et	05.65.24.53.90	sd46@oncfs.gouv.fr

	de la faune sauvage) (notamment si découverte de cadavres d'oiseaux sauvages)		www.oncfs.gouv.fr
	OFB 46 (office français de la biodiversité du Lot)		sd46@ofb.gouv.fr
	ORANGE	1013	
P	Préfecture du Lot Standard	05.65.23.10.00	prefecture@lot.gouv.fr www.lot.gouv.fr
	Préfecture - cellule d'information de la population (si événement majeur)	lorsque activée 05.65.23.11.23	
S	SAMU social (prise en charge personnes sans domicile, notamment en cas d'événement climatique majeur)	115	
	SDJES 46 (service dptal de la jeunesse, de l'engagement et du sport du Lot)	05.67.76.55.46	ia46@ac-toulouse.fr
	SECOURS (numéro d'urgence européen)	112	
	Sous-préfecture de Figeac	05.65.34.04.15	
	Sous-préfecture de Gourdon	05.65.41.00.08	
U	UDPS 46 (union départementale des premiers secours du Lot)		udps46@anps.fr

FICHES RÉFLEXES

Fiche réflexes responsable réception / gestion d'une alerte

Fiche réflexes responsable réception / gestion d'une alerte		
NOM Prénom	Qualité/fonction	Téléphone
Actions		
<ul style="list-style-type: none">- Reçoit l'alerte.- En informe l'autorité décisionnaire.- Si déclenchement du PICS :<ul style="list-style-type: none">- Alerte/convoque les responsables désignés au sein du PICS		

Fiche réflexes mise en place du poste de commandement intercommunal

Fiche réflexes responsable de la mise en place du poste de commandement intercommunal		
NOM Prénom	Qualité/fonction	Téléphone
Actions		
<ul style="list-style-type: none">- Reçoit la demande d'activation du PICS.- Se rend au poste de commandement intercommunal.- Organise l'installation du PCIS.- Centralise les demandes.- Élabore un premier point de situation.		

Fiche réflexes secrétariat poste de commandement intercommunal

Fiche réflexes responsable du secrétariat du poste de commandement intercommunal		
NOM Prénom	Qualité/fonction	Téléphone
Actions		
<ul style="list-style-type: none">- Reçoit la demande d'activation du PICS.- Se rend au poste de commandement intercommunal.- Participe à l'installation du poste de commandement intercommunal.- Ouvre une main courante des évènements.- Assure l'accueil téléphonique / réceptionne les demandes.-		

Fiche réflexes responsable logistique

Fiche réflexes responsable de la logistique		
NOM Prénom	Qualité/fonction	Téléphone
Actions		
<ul style="list-style-type: none">- Reçoit la demande d'activation du PICS.- Se rend au poste de commandement intercommunal.- Alerte les équipes techniques.- Recense les moyens et les besoins.- Met à dispositions les équipes techniques et les moyens selon les priorités.-		

Fiche réflexes responsable communication

Fiche réflexes responsable de la communication		
NOM Prénom	Qualité/fonction	Téléphone
Actions		
<ul style="list-style-type: none">- Reçoit la demande d'activation du PICS.- Se rend au poste de commandement intercommunal.- Centralise les informations.- Gère les sollicitations médiatiques.- Prépare les communiqués de presse.- Assure la liaison avec les chargés de communication des autorités.-		

Main courante

EPCI : Evènement : Date :.....

Nom du rédacteur

Heure	Origine de l'information	Information	Suite donnée	Heure de classement

ADRESSES/LIENS/SITES UTILES

Connaissance des risques sur le territoire : <https://www.georisques.gouv.fr>

Météo-France : <https://meteofrance.com>

Vigilance crue sur les cours d'eau surveillés par l'État : Vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr>

Avertissements pluies intenses et risque de crues soudaines sur les cours d'eau non couverts par la vigilance crue : APIC/VigicruesFlash : <https://apic-pro.meteofrance.fr>

Site de la préfecture : <https://www.lot.gouv.fr>

EXERCICES RÉALISÉS

Date	Type (cadre, terrain)	Thème

La réalisation d'un exercice doit faire l'objet d'un retour d'expérience (RETEX) et d'une mise à jour du PICS.